

Les troupes canadiennes au Congo

A une question concernant le droit à la légitime défense des militaires canadiens servant au Congo avec la Force des Nations Unies, le premier ministre, M. Diefenbaker, a répondu le 9 mai dans les termes suivants:

... Le personnel militaire canadien au Congo a été détaché auprès des Nations Unies et il est placé sous le commandement des Nations Unies au Congo. C'est le commandement des Nations Unies qui répond directement de la sûreté des troupes onusiennes et de leur efficacité dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Quant à la question de légitime défense, les troupes des Nations Unies au Congo restent encore assujetties à des ordres qui sont essentiellement les mêmes que ceux qui avaient été émis par le premier commandant des Nations Unies, le général Von Horn. Dans leurs grandes lignes, ces ordres disposent que les forces des Nations Unies pourront utiliser leurs armes en cas de légitime défense et pour maintenir des positions considérées essentielles, du point de vue tactique, aux opérations des Nations Unies. Ces ordres ont été renforcés et ont reçu une interprétation plus détaillée de la part du commandant actuel, le général McEoin.

Vu les difficultés particulières et les dangers spéciaux auxquels s'est heurtée cette opération de paix menée par des forces non combattantes des Nations Unies, les Canadiens qui font partie de ces forces ont reçu des instructions expresses de leur propre officier-commandant, un Canadien, instructions qui découlent de celles qui ont été émises par le commandant des forces des Nations Unies. Dans leur essence, ces ordres aux troupes canadiennes prévoient que nos militaires là-bas pourront se servir de leurs armes pour se défendre dans certaines conditions clairement définies. Il ne faut évidemment recourir à la force que si les entretiens ou les pourparlers ordinaires se révèlent impossibles ou stériles.

Le contingent canadien au Congo est formé de techniciens et d'éléments d'appui, surtout de signaleurs. Ils sont répartis entre le quartier général des transmissions de l'ONU à Léopoldville, d'une part, et de petits détachements, d'autre part, qui assurent les communications dans des centres régionaux de par tout le Congo. A Léopoldville, les soldats canadiens sont responsables de la défense de leur propre immeuble. Par contre, la garde des terrains qui entourent l'immeuble est confiée à des troupes de combat d'autres contingents de la Force des Nations Unies. Dans les centres régionaux, les détachements canadiens de transmission sont postés à l'intérieur des zones de garnison de l'ONU.

Même si leur rôle est technique, les troupes canadiennes au Congo, en raison des risques que présente la situation là-bas, ont reçu ces derniers mois des armes plus puissantes, outre celles qu'on leur avait distribuées lors de leur arrivée au Congo.

La Chambre conviendra, j'espère, qu'on a accordé aux troupes canadiennes en service au Congo les pouvoirs et les moyens suffisants pour qu'elles puissent parer aux dangers inhérents à cette opération.